



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-huit janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 janvier 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Paul TONNIEAU, Adjoint, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Jean-Paul TONNIEAU donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Xavier GODART, M. Olivier GUILLOU donne pouvoir à M. Éric JOSEPH, Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI et Madame Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



3.1 : DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITIONS :

2025-4. ACQUISITIONS FONCIÈRES - SUCCESSION GILBERT JEULIN :

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 9 janvier 2024, Monsieur Joël JEULIN propose à la Ville d'Ormes d'acquérir une parcelle de terre située au lieudit « Les Maisons Brûlées » relevant de la succession qu'il a en indivision avec sa sœur, Jacqueline JEULIN et son frère Franck JEULIN.

Il s'agit de la parcelle ZE n° 74 d'une contenance de 13 450 m² actuellement exploitée par Monsieur Jacky FOUCHER.

À noter que la succession est également propriétaire d'une petite parcelle de bois située au lieudit « Le Haut des Chabasses » pour 486 m² (proche du Marchais du Coq).

Après consultation du Conseil d'Administration, la Ville d'Ormes est favorable à la proposition de cession à l'amiable de cette parcelle qui est classée en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM).

Ladite succession est également propriétaire d'une petite parcelle boisée cadastrée section ZE au lieudit « Le Haut des Chabasses » d'une superficie de 486 m². La Ville d'Ormes pourrait également se porter acquéreur.

L'un des cohéritiers Monsieur Franck JEULIN, étant décédé au cours des négociations en 2024, son fils Monsieur Olivier JEULIN a donné son accord pour la cession des deux parcelles.

Par la présente, les soussignés, héritiers de la succession de Monsieur et Madame Gilbert JEULIN, époux décédés :

- Monsieur Olivier JEULIN, héritier de Monsieur Franck JEULIN, né le 19/11/1934 à Ormes (Loiret) et décédé le 20 février 2024, à Saran (Loiret), et domicilié 224 rue des Poiriers - 45770 Saran.
- Madame JEULIN Jacqueline Alice Jeanne épouse PHILIPPE, née le 12/04/1936 à Ormes (Loiret) domiciliée 9 rue de Talcy - 45000 Orléans.
- Monsieur Joël JEULIN né le 10/07/1943 à Ormes (Loiret) domicilié Résidence Mensencal - 3 rue Espinasse - 31000 Toulouse et Madame Marie-Thérèse MAUBAILLY, son épouse.

Ont accepté de céder à la commune d'Ormes les biens désignés ci-dessous :

SECTION	N°	LIEUDIT	DÉSIGNATION CONTENANCE	PRIX
ZE	74	Les Maisons Brulées	1 ha 34 a 50 ca	10.000, 00 €
ZE	438	Le Haut des Chabasses	4 a 86 ca	200,00 €
TOTAL			1 ha 39 a 36 ca	10 200,00 €

Cette cession sera faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit, moyennant l'indemnité totale de dix mille deux cents euros (10 200,00 Euros).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ☐ D'approuver le compromis de cession foncière des parcelles désignées ci-dessus moyennant l'indemnité totale de dix mille deux cents Euros (10 200,00 Euros) au profit des cohéritiers JEULIN ;
- ☐ De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint assurant la suppléance, pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier et l'acte à intervenir qui sera rédigé par la SCP BASSEVILLE, notaire à Orléans.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 janvier 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 30 janvier 2025.

Publié ou notifié le : 30 janvier 2025.

